

Orientations

Orientation 10. Investir l'économie et accompagner les initiatives

Les territoires hyper ruraux souffrent de la persistance et de la conjugaison de leurs principaux handicaps (faible densité de population, faible niveau d'équipement et d'appui aux porteurs de projets, etc.), qui pénalisent leur attractivité et réduisent leurs perspectives de rebond. Le déficit de notoriété dont souffre le territoire et la fragilité du tissu socioéconomique sont deux handicaps majeurs pour les porteurs de projet qui souhaitent pérenniser leur activité, voire en développer de nouvelles. La localisation du Parc national sur plusieurs entités administratives (Régions, Départements, intercommunalités, communes) complexifie le cadre institutionnel pour ces acteurs économiques.

Les filières en lien avec la valorisation des patrimoines telles que l'éducation à l'environnement ou la culture sont économiquement et structurellement fragiles. Elles reposent pour une grande part sur le bénévolat. Elles souffrent d'un manque de visibilité et d'un environnement économique dépendant des collectivités territoriales. Elles sont pour l'instant, peu reconnues comme source d'emplois locaux.

L'information des porteurs de projet et la diffusion des outils et dispositifs disponibles sont nécessaires pour un développement durable et dynamique du territoire.

La création du Parc national s'inspire des attentes exprimées par les acteurs économiques locaux dans le « Manifeste de 2009 » et traduites dans une stratégie territoriale couvrant la période 2017-2032. Elle s'appuie sur une promesse qui exprime toutes les opportunités offertes par cette relation homme - forêt qui forge l'identité du territoire : « Tous les possibles de la forêt ». Elle s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : révéler, organiser et faire connaître le territoire
- Axe 2 : conforter, soutenir et structurer les filières locales en réseaux collaboratifs en lien avec la stratégie
- Axe 3 : développer la connaissance, la recherche et l'innovation sur les patrimoines et la qualité environnementale
- Axe 4 : cultiver l'accueil et l'ouverture (visiteurs, créateurs, porteurs de projets, nouveaux habitants, réseaux)

En complément de ses vocations de connaissance et de préservation, le Parc national est un outil qui contribue à soutenir voire relancer les dynamiques socioéconomiques existantes dans les communes impliquées et adhérentes à la charte. Les connaissances acquises en application de la stratégie scientifique permettent d'explorer de nouveaux usages des ressources naturelles locales avec la mise en synergie de divers réseaux de compétences. L'innovation ou la transformation locale sont des sources de retombées économiques pour le territoire. La création du Parc national est aussi une opportunité pour mobiliser et expérimenter de nouveaux outils, qu'ils soient organisationnels ou financiers, au service des opérateurs publics et privés. L'engagement réciproque est la base de cet accord passé entre l'État, les partenaires de la charte et l'établissement public du Parc national. La création du Parc national accroît des besoins spécifiques liés aux missions de connaissance, de préservation et de mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers. Trois réseaux sont particulièrement concernés : l'éducation à l'environnement et au développement durable, la culture en lien avec le caractère du Parc et l'économie verte. Le Parc national a vocation à constituer à la fois un effet levier et une boîte à outils pour contribuer à la redynamisation des communes du parc national. Cette dernière s'appuie sur la combinaison de ressources locales, départementales, régionales et nationales par un dialogue exigeant et constructif. La création d'un guichet unique, qui facilite les démarches de chacun en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, est aussi un maillon essentiel.

Orientations

[...]

Mesure n°2. Mettre en réseau les acteurs des filières valorisant les patrimoines

[...]

[...]

MESURE N°2. METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS DES FILIÈRES VALORISANT LES PATRIMOINES

Les filières de l'éducation au développement durable, de la culture et de l'économie verte contribuent à la promotion et l'appropriation du Parc national par les habitants tout en créant localement une plus-value économique et des emplois non délocalisables. L'action prioritaire à porter est de contribuer à la mise en réseau des acteurs de chacune de ces filières afin de rechercher un seuil renforçant leur professionnalisation et leur positionnement sur des marchés économiquement durables.

Pour optimiser l'impact de projets locaux, l'émergence de la notion de filière est nécessaire. La structuration de 3 filières spécifiques est accompagnée.

Dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable :

1. L'éducation à l'environnement et au développement durable est une mission fondamentale dans les parcs nationaux. À l'échéance de la charte, un projet éducatif global est mis en place pour renforcer le réseau local des acteurs. Il s'appuie sur l'expérience des parcs nationaux et les réseaux régionaux d'éducation à l'environnement tel qu'ALTERRE Bourgogne. Sont notamment recherchées la complémentarité des offres, leur saisonnalité, la mutualisation d'outils et de formations. Cette démarche conforte les acteurs locaux et leurs emplois, professionnalise les démarches pédagogiques, et contribue à élargir les publics cibles et les champs thématiques. L'établissement public du Parc national contractualise avec ces acteurs pour décliner sa politique pédagogique.
2. De manière à renforcer les actions en direction du public scolaire, des produits pédagogiques telles que les « classes labellisées » sont développés et promus avec la marque Esprit Parc national®. Des contrats « Parc national » sont passés avec chaque établissement scolaire présent dans une commune du Parc national à l'échéance de la charte.

Dans le domaine culturel :

Orientations

1. Le Parc national facilite les démarches de mise en réseau des acteurs et des offres culturelles portées localement. Il offre un soutien à la création et à la médiation artistique, telle que la création d'une station de recherche artistique ou d'une agence de développement culturel et économique. L'établissement public facilite la mise en relation des acteurs culturels avec ceux de la recherche intervenant dans le parc national. Les coopérations sont encouragées au travers de réseaux régionaux, nationaux et internationaux.
2. À l'échelle du territoire du parc, le soutien et la mise en réseau des médiathèques et musées existants sont des leviers d'actions culturelles, sociales et économiques. Les médiathèques sont les premiers lieux de proximité pour l'expression culturelle. Dans le parc national, ce sont des centres de ressources dédiés aux thématiques phares telles que la forêt ou l'archéologie. Les musées du territoire s'inscrivent également dans ce réseau à la fois pour développer leur coopération et proposer de nouveaux espaces de rencontres culturelles.

Dans le domaine de l'économie verte :

1. Avec le concours des gestionnaires de l'environnement, des organismes de formation, des clubs d'entreprises et des collectivités, l'établissement public se mobilise pour développer de l'ingénierie des milieux naturels. Les offres de formations existantes sont promues voire développées pour s'adapter aux marchés émergents et aux nouveaux métiers qui s'y rattachent. Ce sont notamment la gestion des ripisylves, la médiation environnementale voir l'accueil et l'appui logistique aux équipes de recherche.
2. L'établissement public se mobilise pour accompagner le montage de réponse à des appels à projets. Il facilite la coopération avec des acteurs extérieurs au territoire à la recherche de partenaires.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- conduit des projets	- proposent des projets et des chantiers	État
- anime le réseau	- mobilisent ses habitants et les écoles	Région et Départements, Communes
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- communiquent	Établissements scolaires et universitaires
- communique		Réseaux régionaux et structurels Associations

EXEMPLES D' ACTIONS

- Créer et labelliser des classes vertes « Parc national ».
- Créer et animer sur le territoire du parc national un fond documentaire mutualisé.
- Étudier la faisabilité et créer une agence culturelle de développement.

Orientations

- Monter des formations diplômantes dans le domaine du « génie écologique ».

[...]

Pages 109 à 112

Référence ID de l'article : #6075

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-10 11:21